
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 JUILLET A 20H00

L'an deux mil vingt-six, du mois de juillet, le 6, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nicole GENIN, maire.

Présents : Nicole GENIN, Nadège MICHOU, Patrick ELLUECQUE, Véronique JAYET-BESNARD, Michelle FAURE, Monique GADEN, Gilbert BATIER, Gérard BUDIN, Pierre CUISNIER, Sabine HUMMEL, Marie-Alix RIOBÉ, Alexandre GIRBAL.

Excusé : Pierre-Yves DURAND

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Véronique JAYET-BESNARD est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- * Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil du 1er juin 2026
- * Point budgétaire
- * Point sur l'avancement des dossiers en cours
- * Tour de table

Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil du 1er juin 2026

Son approbation est renvoyée au prochain conseil

1. Décision du Maire – Virement de crédits pour les travaux du chemin du Gros Châtaignier

Le Maire informe le Conseil municipal d'une décision prise dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées en début de mandat.

Afin de permettre le règlement des entreprises intervenues sur les travaux du chemin du Gros Châtaignier, un besoin complémentaire de 7 000 € a été constaté sur la ligne d'investissement 231-16.

Il a donc été procédé à un virement de crédits de 7 000 €, prélevés sur la ligne 2182-100 – Matériel de transport, au profit de la ligne concernée par les travaux.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision.

2. Finances communales

2.1. Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance :

Le maire présente au Conseil le dispositif relatif à la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance.

La CCBD doit percevoir une enveloppe de 62 287 € au titre de l'exercice 2025, dont la répartition entre les communes est notamment fonction de la longueur du réseau de voirie concerné.

Pour Saint-Sorlin, le montant annoncé est de 628 €.

2.2. Situation budgétaire :

Un point d'étape est présenté par Nadège MICHOUUD sur l'exécution budgétaire :

	dépenses réalisées	recettes réalisées
Fonctionnement	209 134,34 €	233 344,08 €
Investissement	171 921,46 €	43 435,69 €

Plusieurs subventions restent en attente de versement.

Une présentation plus complète de la situation financière de la commune est annoncée pour une prochaine séance, à la suite d'un entretien avec le trésorier. Elle portera notamment sur la situation au 31 décembre 2025 et sur les différents leviers permettant éventuellement d'augmenter les recettes communales.

Un fichier concernant les locaux vacants et les résidences secondaires a également été transmis. Les possibilités fiscales correspondantes devront être étudiées avant toute décision.

Il est rappelé que la commune présente actuellement une situation financière saine et poursuit son désendettement. Toutefois, ses recettes sont inférieures à celles de certaines communes de taille comparable et plusieurs dépenses importantes devront être financées à l'avenir.

Le Conseil rappelle également que l'excédent dégagé en fonctionnement participe au financement des investissements et notamment au remboursement du capital des emprunts.

3. Information relative au projet d'implantation de deux EPR

Le maire informe les conseillers que la Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné (CCBD) a déposé une candidature en vue de l'implantation de deux EPR sur le site de l'ancien Superphénix.

Plusieurs sites sont en concurrence au niveau national et la décision finale relèvera d'EDF.

Les échanges portent notamment sur les infrastructures déjà présentes, les besoins liés au refroidissement des installations, les conséquences potentielles sur l'aménagement du territoire, la SCOT, les équipements publics et l'évolution démographique du secteur.

Il est précisé qu'il s'agit d'un projet de très long terme qui, s'il était retenu, pourrait entraîner des conséquences importantes sur le territoire.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

4. Sécurité routière – Chemin de Grand Vent

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'une administrée signalant des vitesses excessives sur le chemin de Grand Vent, notamment de la part de certains véhicules de livraison.

Plusieurs situations dangereuses sont évoquées, dont la détérioration d'un poteau et la dangerosité du virage situé dans ce secteur.

Les élus conviennent que cette question devra être intégrée à la réflexion générale de la commune sur la sécurité routière.

Dans un premier temps, il est également envisagé de rappeler aux propriétaires riverains la nécessité de tailler les végétaux et les haies susceptibles de réduire la visibilité.

Le dossier sera repris dans le cadre du travail à venir sur la sécurité routière.

5. Affaires sociales

5.1. Actions en faveur des aînés

Véronique Jayet-Besnard informe que la commission sociale municipale s'est réunie à la mi-juin.

Le choix du colis destiné aux aînés, qui sera remis au mois de décembre, a notamment été arrêté.

Une campagne de contacts téléphoniques a également été engagée auprès des personnes âgées de la commune afin de connaître leur choix et de maintenir un lien, notamment pendant les périodes de forte chaleur.

81 personnes ont été identifiées et 61 ont pu être jointes à ce stade.

5.2. Analyse des besoins sociaux

Une présentation est faite par Véronique Jayet-Besnard de l'Analyse des besoins sociaux (ABS), diagnostic socio-démographique permettant de mieux connaître la population communale et d'anticiper ses évolutions.

Les données portent notamment sur la répartition de la population par âge, la situation des actifs et le niveau de vie.

Des réunions de travail périodiques sont envisagées avec la CCBD afin d'approfondir successivement les thématiques de la petite enfance, de la jeunesse, des adultes et des seniors.

5.3. Registre communal des personnes vulnérables

Véronique Jayet-Besnard indique que le registre communal des personnes vulnérables est en cours d'actualisation.

À ce jour, peu de personnes y sont inscrites volontairement. Il est indiqué que son alimentation doit évoluer grâce à certaines données issues notamment de prestations sociales telles que l'APA ou la PCH.

Le registre pourra également être utilisé au-delà des seules périodes de crise, notamment pour faciliter l'orientation des personnes vers les dispositifs et services sociaux auxquels elles peuvent prétendre.

6. Ressources humaines

Véronique Jayet-Besnard informe qu'un travail est actuellement conduit conjointement avec Sabine Hummel sur le document relatif aux risques professionnels (DUERP).

Par ailleurs, la commune doit étudier son positionnement concernant la future mutuelle proposée par le Centre de gestion aux agents communaux.

À ce jour, la participation communale est de 13 € sur la cotisation de base, hors options. Sur les cinq agents de la commune, un seul bénéficie actuellement de cette mutuelle.

Une évolution du dispositif étant prévue au 1^{er} janvier 2027, le montant de la participation communale devra être réexaminé.

Une décision sera présentée ultérieurement après obtention des informations complémentaires nécessaires.

7. Travaux et bâtiments communaux

7.1. Toiture de l'église

Patrick Elluecque informe les conseillers qu'une entreprise est intervenue pour remplacer plusieurs tuiles sur la toiture de l'église.

L'intervention a pu être réalisée à l'occasion de la présence sur le secteur d'un moyen d'élévation déjà loué par l'entreprise, ce qui a permis une économie de 168 €.

7.2. Façade de la salle des fêtes

Les travaux de crépi de la façade de la salle des fêtes sont programmés pour septembre.

Le montant évoqué est de 4 349,40 €, supérieur au montant initialement budgété. Un ajustement entre lignes budgétaires sera donc nécessaire pour permettre le règlement de la facture.

7.3. Chemin du Petit Valencey

Un devis a été établi pour la réfection d'une portion d'environ 100 mètres de longueur sur 4,50 mètres de largeur.

Le montant du devis est de 11 220 € TTC.

Une demande de subvention doit être déposée auprès du Département, le financement susceptible d'être obtenu pouvant atteindre 50 % du montant du dossier.

Les travaux devront être coordonnés avec ceux prévus sur les réseaux d'eau. Il est notamment prévu de renouveler différentes canalisations dans le secteur.

Des échanges doivent donc avoir lieu avec le syndicat compétent afin de déterminer précisément les travaux qui seront pris en charge au titre des interventions sur les canalisations et ceux restant à la charge de la commune.

7.4. Projet de cheminement doux

Les élus poursuivent l'étude du projet de cheminement doux.

Une solution technique utilisant le fossé existant est étudiée. Elle consisterait notamment à poser des canalisations adaptées permettant de maintenir l'écoulement des eaux, puis à réaliser au-dessus un cheminement en matériaux concassés.

Cette solution présenterait l'avantage d'être moins coûteuse et d'éviter certains aménagements complexes, notamment la réalisation de passerelles.

Des accords devront toutefois être recherchés avec certains propriétaires fonciers afin d'assurer la continuité du cheminement jusqu'au secteur de l'ENS.

Un devis est attendu.

L'objectif est notamment de pouvoir mobiliser une enveloppe d'environ 21 000 € disponible auprès de la CCBD, sous réserve du respect des délais de dépôt du dossier.

7.5. Voirie – Marquages horizontaux et passages piétons

Un relevé des marquages routiers à reprendre a été effectué sur la commune.

Plusieurs secteurs nécessitent une remise en état, notamment au niveau des dispositifs ralentisseurs.

Une attention particulière est portée aux passages piétons. Les règles relatives au dégagement de la visibilité aux abords de ces passages auront pour conséquence la suppression de plusieurs places de stationnement.

La commune devra matérialiser les zones concernées et rechercher des aménagements permettant d'empêcher le stationnement à proximité immédiate des passages piétons.

Les travaux de marquage devront, dans la mesure du possible, être réalisés avant la rentrée.

7.6. Entretien de la voirie – « point à temps »

L'entreprise intervenant habituellement pour le traitement ponctuel des dégradations de chaussée doit être recontactée.

Un devis actualisé est attendu.

Un tour de la commune sera réalisé avec l'entreprise afin d'identifier précisément les secteurs devant faire l'objet d'une intervention.

Il est souhaité que ces travaux interviennent plus tôt que les années précédentes.

7.7. Balayage des chaussées

La possibilité de recourir à une balayeuse mécanique est étudiée, notamment après les opérations de « point à temps », afin d'éliminer les gravillons résiduels pouvant représenter un danger, en particulier pour les cyclistes.

Le devis communiqué prévoit :

575 € HT pour une demi-journée ;

1 000 € HT pour une journée ;

7,50 € la tonne pour le traitement et la mise en décharge des déchets d'aspiration.

Le principe d'une intervention après les travaux de voirie est jugé pertinent.

7.8. Entretien des haies

De nombreuses haies privées empiètent sur le domaine public ou réduisent la visibilité à certains carrefours.

Un nouvel avertissement sera publié dans le bulletin communal.

Les propriétaires concernés disposeront d'un délai pour intervenir. En l'absence de travaux, des courriers individuels seront adressés aux intéressés.

Il est rappelé que l'ensemble des propriétaires, y compris les élus eux-mêmes le cas échéant, doivent veiller à maintenir leurs haies en retrait et à préserver la visibilité sur la voirie.

7.9. Monument aux morts

Un devis a été reçu pour la restauration du lettrage du monument aux morts.

Le montant présenté est de 1 596,35 € HT et correspond à plusieurs journées de travail spécialisé, comprenant notamment des reprises sur les gravures et les lettres afin d'en améliorer la lisibilité et la durabilité.

Les différentes options proposées devront être examinées avant validation définitive.

7.10. École – Conditions d'accueil et travaux

Plusieurs sujets concernant l'école sont évoqués.

Une visite des locaux a mis en évidence la nécessité de poursuivre le rangement et l'organisation de certains espaces, notamment ceux utilisés par les agents.

La question des conditions de travail des agents devra également être prise en compte dans le cadre du DUERP.

Les élus évoquent par ailleurs les épisodes de fortes chaleurs et les différentes solutions envisageables pour améliorer le confort thermique de l'école. Aucune solution définitive n'est arrêtée à ce stade ; il est convenu de prendre le temps d'étudier les besoins et les préconisations avant d'engager des travaux.

Concernant l'étanchéité/toiture, un devis doit être établi dès que l'entreprise concernée pourra intervenir.

7.11. Fibre internet de l'école

Monique Gaden annonce que deux propositions commerciales sont étudiées pour raccorder l'école à la fibre.

Une proposition prévoit un abonnement de l'ordre de 55 € HT par mois, auquel s'ajouteraient des frais de mise en service de 150 € HT.

Une autre offre présente un coût mensuel comparable, avec une remise temporaire la première année.

Les élus souhaitent s'assurer que l'offre retenue répondra bien aux préconisations applicables aux établissements scolaires, notamment en matière de qualité de service et de délai d'intervention en cas de panne.

Les offres seront comparées avant décision.

8. Défense extérieure contre l'incendie et réseau d'eau

Pierre Cuisnier informe les conseillers qu'un point est effectué sur les équipements de défense extérieure contre l'incendie (DECI). Il est notamment proposé de transmettre au technicien compétent un relevé précis des bornes, accompagné si nécessaire de photographies, afin de faciliter leur suivi.

Une rectification est également apportée aux chiffres communiqués lors de la précédente séance concernant le syndicat compétent en matière d'eau et d'assainissement SEPECC. Il est demandé que les montants exacts soient repris dans le prochain compte rendu.

9. Espace naturel sensible (ENS)

Michelle Faure informe qu'une réunion de travail doit être programmée afin de faire le point sur les différents travaux à réaliser sur l'ENS.

Le Conseil évoque également l'installation constatée d'une caravane sur le site et les mesures prises ou à prendre afin d'éviter de nouvelles occupations non autorisées.

La sécurisation des accès doit être renforcée.

9.1. Pont de l'ENS

Patrick Elluecque et Gérard Budin font le point sur la sécurisation du pont de l'ENS.

Une grille a été commandée pour un montant d'environ 376,80 €. Son acquisition a été validée.

Le pont doit être démonté et la grille installée afin de sécuriser l'accès au secteur.

L'acquisition d'un groupe électrogène, notamment utile pour permettre certains travaux sur place, est également envisagée. Un modèle d'un montant d'environ 599 € a été repéré. Cet équipement pourrait par ailleurs être utilisé lors d'autres manifestations ou interventions communales.

10. Entretien des espaces et végétation

Gérard Budin évoque la présence d'ambrosie sur certaines parcelles et certains bords de route. Les interventions communales seront poursuivies et les propriétaires ou exploitants concernés pourront être sollicités afin qu'ils participent à leur élimination sur leurs terrains.

11. Collecte des déchets ménagers

Un compte rendu est présenté par Gilbert Batier à la suite d'une réunion consacrée à la collecte des déchets.

Plusieurs communes ont fait remonter les difficultés rencontrées avec l'espacement des collectes, notamment en période de chaleur et en raison des odeurs.

L'hypothèse d'un passage tous les huit jours a été évoquée mais apparaît difficile à mettre en œuvre en raison des moyens matériels et des tournées supplémentaires qu'elle nécessiterait.

Différentes mesures pratiques permettant de limiter temporairement les odeurs ont été évoquées.

La question de l'évolution des modes de collecte et de l'utilisation éventuelle de points d'apport collectif reste également en discussion.

Il est par ailleurs indiqué qu'un conteneur à verre supplémentaire pourrait être installé sur la commune, le nombre de conteneurs étant déterminé en fonction de la population.

12. Installation électrique de la salle des fêtes

Un point est présenté par Alexandre Girbal concernant les problèmes électriques rencontrés à la salle des fêtes.

L'installation fonctionne actuellement en triphasé. Le passage en monophasé a été étudié mais ne semble pas adapté compte tenu de la puissance consommée.

Un déséquilibre entre les trois phases a été constaté, les puissances maximales relevées étant approximativement de 4 kW, 6 kW et 8 kW.

Il est proposé de faire intervenir un électricien afin d'étudier un meilleur équilibrage du tableau et des principaux équipements consommateurs.

Cette solution devra être examinée avant d'envisager une modification plus importante de l'installation ou une augmentation de puissance.

13. Restauration et réimplantation des croix

Marie-Alix Riobé présente un point d'avancement concernant le projet de restauration et de réimplantation des croix de la commune.

Une rencontre a eu lieu avec le maçon, en présence notamment de Gérard et Patrick. Les travaux ont débuté au niveau du carrefour Rojon et les différents éléments en pierre ont été repérés.

La poursuite du chantier nécessite toutefois la mise à disposition d'un Manitou, indispensable pour déplacer et manipuler les pierres. Sa disponibilité étant actuellement limitée, notamment en raison de la période de travaux agricoles, la poursuite des opérations pourrait être reportée au mois de septembre.

Une réflexion a également été menée sur les dimensions des croix. La composition initialement envisagée — comprenant notamment le socle, un fût d'environ un mètre et la croix elle-même — aurait conduit, pour certains emplacements, à une hauteur totale pouvant atteindre environ 3,50 mètres. Cette dimension a été jugée disproportionnée par rapport aux croix existantes dans les environs.

Il est donc proposé de réduire la hauteur du fût pour certaines installations. Pour la croix destinée au secteur de la Rebergère, cette adaptation permettrait d'obtenir une hauteur finale d'environ 2,50 mètres, plus cohérente avec les autres croix du secteur. La pierre retirée à cette occasion pourrait être conservée et réutilisée ultérieurement pour un autre emplacement.

Cette modification nécessitera également l'utilisation du Manitou pour déplacer les pierres, permettre leur découpe puis acheminer les différents éléments sur leurs emplacements respectifs.

Compte tenu des contraintes matérielles et de disponibilité, il est envisagé de poursuivre ces travaux à partir du mois de septembre.

Une attention particulière sera portée à la sécurisation et à la signalisation du chantier pendant toute la durée des travaux.

Fin de séance : 23h00

Procès-verbal approuvé à l'unanimité lors de la séance du 14 septembre 2026.

Le maire,
Nicole GENIN



La secrétaire de séance,
Véronique JAYET-BESNARD

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, representing the signature of Véronique Jayet-Besnard.

